



CTA du 21 novembre 2016

Déclaration liminaire de la FSU Nord – Pas de Calais

Nous allons procéder à l'**examen du bilan social** de l'année passée. Au-delà des chiffres qui vont se succéder sur les dizaines de pages que comporte traditionnellement ce rapport annuel très instructif pour nous, **nous pourrions faire un constat à priori que l'Education nationale va mal, de même que la Fonction Publique** d'ailleurs, le projet de budget 2017, dans la continuité des budgets précédents, prévoit un nombre de fonctionnaires en diminution sauf dans les secteurs « prioritaires ». Dans le premier degré par exemple, il manquera 3 000 postes sur les 14 000 créations annoncées dans la loi de refondation

L'Education nationale va mal, donc, et ne pas le reconnaître constituerait une faute d'appréciation lourde de conséquences. En témoigne l'activité du CHSCT qui prend tout juste ses marques, les personnels n'ayant pas encore le réflexe de le saisir ou même la connaissance de son existence. Mais c'est sans compter aussi les demandes de reconversion ou de seconde carrière quasi-inopérantes dans notre secteur, la question des difficiles fins de carrière encore non résolue autrement que par la médicalisation, ou encore la crise de recrutement que notre ministre tente de camoufler en comparant les chiffres d'inscrits aux concours 2016-2017 avec ceux des présents aux concours 2015-2016.

Les discussions PPCR soumises prochainement au vote du CTM sont un premier pas vers la nécessaire revalorisation de professions qui n'attirent plus, bien que leurs missions de service public soient essentielles.

Nous saluons comme positives certaines mesures qui vont améliorer le déroulé de carrière des collègues comme la transformation d'une partie de l'indemnitaire en points d'indice, la revalorisation des grilles indiciaires, le principe d'une cadence d'avancement unique (sauf aux 7^{ème} et 9^{ème} échelons de la classe normale), pour un déroulement de carrière sur au moins deux grades, ... Il n'en demeure pas moins que la FSU dénonce l'oubli de catégories (les bi-admissibles qui disparaissent ou encore les agrégés), ainsi que certaines des mesures, comme la création d'une classe exceptionnelle ouverte à un nombre restreint d'enseignant-es, un calendrier étalé jusqu'en 2020, un rythme d'avancement qui reste différencié à l'occasion de quatre rendez-vous, le déroulement de carrière reste donc finalement connecté à l'évaluation, ce que la FSU continue de contester.

Ce premier pas est insuffisant, il arrive sans doute trop tard après 5 ans de gel des salaires et alors que nos dirigeants ont perdu notre confiance. Et il comporte encore des points de divergence forts, comme le choix du rythme intermédiaire comme rythme unique, la disparition de l'échelle des bi-admissibles ou bien encore certaines des modalités d'évaluation des enseignants. Sur les nouvelles modalités de l'évaluation professionnelle, la mise en place de l'accompagnement devra, pour être efficiente, s'appuyer sur une offre de formation continue largement abondée et sur une relation de confiance entre la hiérarchie et les collègues.

Quelles solutions alors pour revaloriser nos professions ? D'abord amplifier ce qui est commencé et procéder à un réel rattrapage de la perte salariale accumulée depuis des années. Mais cela ne suffit pas : si des salaires à la hauteur de nos qualifications et de nos responsabilités sont une nécessité pour concurrencer un secteur privé lui aussi à la recherche de diplômés, il faut aussi améliorer les conditions de travail :

- **Baisser les effectifs par classe** dans le premier et le second degrés : est-il normal d'avoir des classes maternelles qui comptent 28, 29 ou 30 élèves ou des classes de 2nde à 35 élèves voire plus, alors que cette classe pivot du lycée est déterminante pour la poursuite d'études ?
- **Mettre en place des équipes pluri-professionnelles qualifiées et en nombre suffisant pour permettre de réguler les incivilités qui progressent** et empêcher qu'un élève ou un enseignant aille en cours en ayant peur. Les dernières semaines au lycée Coubertin de Calais et au lycée Jean Moulin de Roubaix en témoignent, sans compter les incidents qui ont lieu à l'interne dans d'autres établissements. D'ailleurs, au moment même où notre ministre annonce qu'un travail sera engagé sur la carte de l'éducation prioritaire en lycée dès le début du prochain quinquennat (sic), la FSU considère que cette problématique, aurait dû être traitée bien en amont pour acter que les difficultés économiques et sociales, reconnues par l'institution en collège, ne s'arrêtent pas à la classe de 3^e. Comment peut-on accepter qu'une académie qui compte le plus de collèges REP et REP+ de France n'ait aucun lycée reconnu comme relevant de l'éducation prioritaire ? C'est un enjeu majeur en termes de conditions de travail des personnels et de réussite de nos élèves.
- **S'assurer que les demandes de dialogue des établissements, ne soient pas dévoyées** et utilisées pour tenter de faire passer des politiques de management public que les personnels récusent, comme c'est le cas actuellement au lycée Montebello, ou comme cela a failli l'être au lycée du Pays de Condé ; s'assurer également que les personnels soient entendus plus rapidement sans laisser la situation se dégrader comme à Robespierre Arras, qui vous alerte depuis l'année dernière sur la situation difficile dans laquelle le personnel se trouve.
- Et puis, il faut **écouter les personnels et ne pas leur imposer des réformes et autres dispositifs non concertés et en décalage complet avec la réalité ou le ressenti du terrain**, comme les nouveaux bulletins en collège, les classes sans notes par exemple. La FSU dénonce d'ailleurs le retard pris dans la mise à disposition du Livret Scolaire Unique Numérique, retard qui fait le jeu des éditeurs privés, et qui laisse le champ libre localement aux nostalgiques du LPC ... que la Ministre a justement supprimé ! Nous vous demandons de rappeler aux équipes de direction que le nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture est intégré dans le second degré à l'architecture disciplinaire des programmes d'enseignement, ce qui induit une évaluation dans ce cadre au quotidien.
- **Écouter les personnels, c'est également renoncer à une inclusion au forceps des élèves pré-orientés en Segpa dans le cadre ordinaire**, hors du cadre réglementaire et hors du protocole académique existant. Dans ces conditions c'est la désorganisation pédagogique qui règne sur le terrain, avec des personnels en souffrance car ils ne sont pas outillés pour prendre en charge les difficultés graves et persistantes. Nous déplorons dans ce contexte que notre courrier du 29 août n'ait reçu aucune réponse.
- **Ecouter les personnels, enfin, c'est appliquer les textes les concernant** : les infirmier-ère-s ont manifesté le 17 novembre à Paris pour signifier leur colère de ne pas voir s'appliquer, les nouveaux textes de missions concernant la santé à l'école et notamment l'arrêté du 3 novembre 2015, pris en application de l'article L 541-1 du code de l'éducation. Une délégation a été reçue au Cabinet de La Ministre dont il est ressorti qu'un courriel

serait adressé aux recteur-trice-s, dont les projets ou les circulaires ne respectaient pas les textes, pour leur demander de se mettre en conformité avec la loi, avant la fin de l'année civile 2016. C'est pourquoi le SNIES UNSA Education et le SNICS FSU demandent, à nouveau, un groupe de travail pour construire ensemble les missions des infirmières et sereinement l'organisation de la politique académique de santé. C'est le cas pour d'autres catégories : dans le premier degré, nous actons positivement que le ministère déclare sa volonté d'ouvrir des discussions. S'il n'entend pas rouvrir le débat sur les ORS, il propose un groupe de travail sur les APC et les marges de mise en œuvre. Le temps de travail des PE doit être revu. Aujourd'hui le temps de service est défini en 24 heures d'enseignement devant élève, en une heure d'activités pédagogiques complémentaires, et en deux heures essentiellement consacrées à des réunions de concertation et d'équipe, à des animations pédagogiques. La charge de travail explose, même une direction institutionnelle comme la DEPP dit que nous en sommes à 44 heures par semaine.

Les cartes sont entre vos mains, c'est maintenant une question de choix politiques autant que budgétaires, les 2 étant liés.

Nous souhaitons finir sur le collège. Le nouveau DNB supprime la prise en compte des moyennes disciplinaires dans le calcul des points du contrôle continu, et lui substitue la prise en compte du bilan de fin de cycle 4 : l'EPS, l'éducation musicale, les arts plastiques et les langues vivantes, pourtant évaluées au quotidien, sont niées comme enseignement concourant à l'acquisition d'une culture commune.

À partir de cette année, le diplôme du brevet s'obtient en additionnant les points obtenus par :

- La validation du socle commun qui est une évaluation globale portée par le conseil de classe (pour 400 points), où les apports de l'EPS, des disciplines artistiques et les langues vivantes sont marginalisés.
- L'examen terminal qui comporte 3 épreuves notées 100 points chacune. L'EPS, les disciplines artistiques et les langues vivantes en sont donc tout simplement exclues.

Ces nouvelles modalités s'inscrivent dans le droit fil d'une réforme du collège orientée contre les disciplines, et qui prétend hiérarchiser ces dernières.

Le SNEP-FSU et le SNES-FSU proposent une modification du texte officiel afin d'ajouter 100 points à l'examen pour une épreuve qui intègre l'EPS, les disciplines artistiques et les langues vivantes. L'examen comporterait ainsi non plus 3 mais 4 épreuves (100 points chacune). Si l'objectif est vraiment de former des futurs citoyens, cultivés et physiquement actifs, l'EPS, les disciplines artistiques et les langues vivantes doivent être reconnus spécifiquement dans le cadre d'un examen national.